## **DELIBERATIONS**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.: CV/D205

Séance du 28 octobre 2010 - Convocation du 21 octobre 2010

Compte rendu affiché le 5 novembre 2010 Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

<u>Présents</u>: M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme

SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, MIle COIN, M. FODDIS, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M.

MANIKAS.

Absents représentés M. CHATUT par M. RODRIGUEZ, M. AUROY par M. BUFFARD, M.

VALETTE par M. CHRETIN, MIIe FERNANDES par MIIe COIN, MIIe ROGER

par Mme GOYON, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28
Exprimés	28

## Objet : Rapport annuel Grand Lyon : prix et qualité du service public de l'élimination des déchets

Le Grand Lyon, par l'intermédiaire de la Direction de la Propreté, a édité son rapport annuel pour l'année 2009 pour ce qui concerne le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Il a été présenté au Grand Lyon lors de la séance du 28 Juin 2010.

Une communication pour information au Conseil Municipal doit être effectuée. Le rapport est principalement composé d'indicateurs techniques, financiers et de suivi sur l'activité du service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- OUI la présentation faite par Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le décret n°2000-404 du 11 mai 2000,
- VU le rapport annuel 2009 du Grand Lyon sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
- PREND ACTE du rapport annuel 2009 du Grand Lyon présenté en séance publique,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville, le 28 octobre 2010 Le Maire, Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 08/11/2010
- Publication ou affichage le 08/11/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 8 novembre 2010 Jean-Claude OLLIVIER, Maire.